

Perspectives
médiévales

Perspectives médiévales

Revue d'épistémologie des langues et littératures du
Moyen Âge

34 | 2012

Les textes médiévaux face à l'édition scientifique
contemporaine.

Manuscrit de base et variantes de tradition dans le *Chevalier de la charrette*

Stefano Asperti, Caterina Menichetti et Maria Teresa Rachetta



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/peme/292>

DOI : 10.4000/peme.292

ISBN : 978-2-8218-1416-5

ISSN : 2262-5534

Éditeur

Société de langues et littératures médiévales d'oc et d'oïl (SLLMOO)

Référence électronique

Stefano Asperti, Caterina Menichetti et Maria Teresa Rachetta, « Manuscrit de base et variantes de tradition dans le *Chevalier de la charrette* », *Perspectives médiévales* [En ligne], 34 | 2012, mis en ligne le 01 septembre 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/peme/292> ; DOI : 10.4000/peme.292

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Perspectives médiévales

Manuscrit de base et variantes de tradition dans le *Chevalier de la charrette**

Stefano Asperti, Caterina Menichetti et Maria Teresa Rachetta

Ad Adriana Solimena, con affetto.

0. Pendant les vingt-cinq dernières années, le *Chevalier de la Charrette* de Chrétien de Troyes a été l'objet d'un travail continu, visant des objectifs différents. Les solutions très variées auxquelles chaque contribution a abouti découlent non seulement des perspectives adoptées, mais aussi du renouvellement apporté par l'emploi de l'informatique et des bases de données. Les résultats des études consacrées à la *Charrette* sont d'autant plus intéressants, et plus riches en réflexions méthodologiques, que le roman de Chrétien a été l'un des textes les plus exploités pour expérimenter l'application des ressources électroniques aux textes médiévaux.

C'est dans cet horizon que la présente contribution veut s'inscrire. Réflexion théorique sur les buts et les techniques de l'édition des textes romans et évaluation des nouveaux outils y seront étroitement mêlées. Nous voudrions souligner une fois de plus la nécessité de ne pas considérer l'édition critique des œuvres médiévales comme une vérité figée une fois pour toutes dans le texte établi et publié, mais comme un système dynamique. Ce système vit et se renouvelle grâce à la comparaison des manuscrits conservés, et grâce à l'évaluation active des caractéristiques qui leur sont propres et des différences qui les séparent. Nous voudrions proposer quelques possibilités d'exploitation des instruments informatiques par rapport à cette perspective méthodologique.

1. L'état des études relatives aux romans de Chrétien est bien connu et a été récemment résumé par Gilles Roques¹. Pour ce qui concerne la *Charrette*, seule l'édition de Wendelin Foerster, parue en 1899, et les travaux d'Alexandre Micha ont essayé d'éclaircir les relations entre les manuscrits qui nous ont conservé l'œuvre². Par la suite, toutes les éditions du roman ont pris comme texte de référence celui de la célèbre copie-Guiot (C : BNF, fr. 794)³, plus ou moins corrigé. Ce choix a été indiqué comme inévitable par les

éditeurs, étant donné que le seul autre témoin complet du roman (T : BNF, fr. 12560, qui est néanmoins le manuscrit de base de l'édition de Foerster) a été jugé beaucoup plus incorrect que C : il présente, entre autre, une interpolation massive de 118 vers entre 223 et 226 (le couplet 224-225 y est omis) et une lacune entre 4135 et 4202⁴.

1.1 L'édition de Mario Roques (1958)⁵ s'inscrit dans le projet d'éditer les œuvres de Chrétien d'après la seule copie de Guiot. Le travail de Roques est, tout compte fait, une édition interprétative : le témoignage des autres manuscrits n'est pas pris en considération et le texte de C est corrigé seulement lorsqu'il présente des *lapsus calami* flagrants (répétitions d'un mot ou d'un vers), des défauts métriques ou de très graves incohérences grammaticales. Le fait que certaines leçons de la copie-Guiot reçues par Roques ne peuvent être acceptées a été remarqué par J. Frappier, qui, en traduisant (1962)⁶ le texte établi par Roques, s'est vu contraint de le corriger en de nombreux endroits, sous peine d'admettre des solutions très peu orthodoxes au niveau de la langue et de la syntaxe.

Les quatre dernières éditions parues, celles de Alfred Foulet et Karl D. Uitti (1989), Charles Méla (1992), Daniel Poirion (1994) et Pietro G. Beltrami (2004)⁷, bien que fondées toutes sur C, ont, à l'égard du texte de Guiot, une attitude beaucoup moins conservatrice que celle de Roques, et, en raison des différents critères adoptés, sont parvenues à des résultats assez divergents.

1.2 L'édition Foulet-Uitti est celle qui se détache le plus souvent du texte de C et parvient à des résultats très proches de ceux de Foerster, même si le point de départ méthodologique est tout à fait différent. Foulet-Uitti déclarent corriger leur manuscrit de base à l'aide d'une « grille éditoriale », une « liste de quelques principes dérivés d'une façon purement empirique de [la] lecture attentive du poème de Chrétien »⁸, et dont le but essentiel est celui de déceler les caractéristiques principales de la langue et de la technique littéraire de l'auteur⁹. Bien que tous les changements apportés à C soient faits d'après les autres témoins du roman (en premier lieu T, qui est adopté comme manuscrit de contrôle)¹⁰, ces corrections ne reposent pas sur une confrontation systématique des manuscrits de la *Charrette*, mais sur des évaluations concernant « soit le sens, soit la versification, soit le style »¹¹. Le fondement méthodologique de l'édition est donc la compétence « littéraire » des éditeurs, leur habileté à relever les traits saillants de la langue et du style de Chrétien ; ils assument le risque de fonder leurs propres analyses sur un texte qu'ils sont en train d'établir.

1.3 Charles Méla, tout en affirmant que « Guiot a eu un excellent modèle, dont il était respectueux »¹², et que C doit donc être pris comme manuscrit de base, reconnaît quand même que la copie-Guiot n'est pas exempte d'interventions personnelles, remaniements et fautes de transcription. L'éditeur soutient la nécessité de « revenir aux principes de l'édition critique » et revendique l'importance de la « comparaison des témoins, [de] l'étude des fautes communes, et [de] l'intelligence littéraire du texte »¹³. Comme « la reconstruction doit rester virtuelle, grâce à la *varia lectio* alléguée à l'essentiel et consignée, voir commentée, dans la seconde ligne des notes »¹⁴, il n'est pas étonnant que les leçons de la copie-Guiot soient maintenues dans le texte publié, même lorsqu'il s'agit de *singulares* dont la supériorité est loin d'être acquise (Méla refuse, entre autre, d'accueillir tout couplet ne figurant pas dans C). Les principes énoncés dans l'introduction sont toutefois appliqués au texte imprimé d'une façon sporadique et inégale : les leçons de C sont parfois conservées, parfois rejetées sans qu'il soit toujours possible de saisir les raisons de ces choix ; et, encore, l'apparat – n'opérant qu'une comparaison très sommaire entre les témoins – est loin d'exploiter toutes les potentialités de la *varia lectio*.

1.4 L'édition de Daniel Poirion fait partie du corpus des *Œuvres complètes* de Chrétien paru en 1994. Le choix en faveur du texte de Guiot est lié au caractère d'*opera omnia* du volume : « parce que nous voulions offrir au lecteur des “œuvres complètes”, nous devons privilégier ceux des manuscrits qui avaient adopté le même point de vue et cherché à saisir l'art de Chrétien dans son évolution et sa globalité (...). Les manuscrits P (copié par Guiot) et P8 se recommandent alors comme offrant des collections presque complètes des cinq grands romans »¹⁵. Le critère de l'intégralité a pourtant des limites. Seuls deux manuscrits, C et F, nous transmettent les cinq romans du Champenois (intégrés à des sélections plus vastes)¹⁶ ; et d'après les enquêtes sur la tradition manuscrite de Chrétien menées par Foerster, Micha, Busby et Gregory-Luttrel les rapports entre les témoins changent de façon consistante d'une œuvre à l'autre. La confiance qu'on peut faire aux manuscrits qui conservent plus d'un des romans du Champenois est donc bien relative, étant donné qu'ils pourraient être le fruit de l'assemblage de matériaux d'origine différente et de qualité inégale. De plus, les phases les plus anciennes de la transmission de ces mêmes romans n'ont pas été affectées par le souci de constituer une *opera omnia* de Chrétien : ce qui empêche de retenir cette perspective comme élément significatif de la réception de l'œuvre du poète.

1.5 L'édition de P. G. Beltrami naît comme une révision du texte de Poirion, préparée en vue d'une traduction italienne versifiée. Il ne s'agit pas d'une véritable édition critique *ex novo*, mais Beltrami a présenté un certain nombre de remarques nouvelles et – afin de corriger C (ou, mieux, le texte de Poirion édité d'après C) – est parfois revenu sur la comparaison entre la copie-Guiot et les autres témoins du roman, et sur les dynamiques qui caractérisent la tradition manuscrite de la *Charrette*.

1.6 Bien que très éloignées l'une de l'autre au niveau tant des principes théoriques que des solutions adoptées, les éditions de Foulet-Uitti, Méla et Poirion ont un trait commun : elles exploitent la tradition manuscrite de façon subordonnée par rapport au texte de C. Le témoignage des autres manuscrits est laissé de côté, sauf dans les cas où le texte de Guiot est jugé incorrect du point de vue grammatical, illogique du point de vue narratif, ou encore peu cohérent avec les solutions stylistiques et littéraires de Chrétien. En outre – ce qui est bien plus étonnant –, on note une certaine tendance (surtout de la part de Poirion) à assimiler le « bon manuscrit » à l'original¹⁷ : lorsque C se détache de façon manifeste des autres témoins, les leçons de ceux-ci sont très souvent expliquées *sur la base* et à *partir* du texte de Guiot, comme si C était non seulement supérieur en qualité, mais ontologiquement sur-ordonné aux autres manuscrits.

Selon nous, au contraire, il faut rappeler que, si C est le « bon manuscrit », il reste une copie, qui porte assurément les marques et les défauts que toute transmission manuscrite entraîne avec soi et qui ne peut rendre compte de tout ce qui arrive dans la tradition.

1.7 Le travail de l'édition Foulet-Uitti a été refondu, poursuivi et développé au sein du « *Charrette Project* » de l'Université de Princeton et de son prolongement à l'Université de Poitiers¹⁸. L'objectif de la première phase de l'entreprise de Princeton était de présenter « an authentically medieval textual reality: Chrétien's “text” as it really existed within the dynamics of an Old French literary production extending from about 1215 to the close of the XIIIth century »¹⁹. Afin de présenter ces dynamiques, le projet a prévu la mise en ligne des images et des transcriptions intégrales des manuscrits, complétées par le texte de l'édition Foulet-Uitti. Une fois le travail sur les manuscrits achevé, le but essentiel des deux équipes du « *Charrette Project* » a été de construire une base de données linguistique et rhétorico-poétique du roman²⁰.

Les matériaux que le « *Charrette Project* » a mis à la disposition des étudiants et des

chercheurs sont de très grande valeur, et ont bien montré quelle peut être la contribution des outils informatiques pour les études philologiques. Néanmoins, les enquêtes des deux équipes américaine et française ont laissé de côté les aspects qui concernent la comparaison des manuscrits du point de vue du texte transmis. Le choix de ne pas signaler les variantes qui séparent les témoins de la *Charrette*, et de ne pas orienter la lecture des transcriptions d'après ce point de vue, est une conséquence directe de la perspective adoptée. Les textes transmis par les manuscrits sont considérés comme les manifestations concrètes des différentes manières selon lesquelles les hommes du XIII^e siècle on lu et interprété le roman. La tradition manuscrite est prise en considération du point de vue de la *mouvance* : chaque témoin est étudié dans sa singularité, et n'est jamais comparé aux autres. La variance du texte d'un manuscrit à l'autre est acquise comme une caractéristique propre à la nature des œuvres médiévales, qu'il faut accepter, et par rapport à laquelle les efforts de rationalisation seront injustifiés sur le plan théorique. L'initiative de comparer les textes des manuscrits est laissée au lecteur, qui se voit contraint d'aller sans cesse d'une transcription diplomatique à l'autre. Mais, comme la *Charrette* compte plus de 7000 vers et est transmise par huit témoins, dans la pratique il est impossible de saisir agilement les variantes textuelles significatives dans les transcriptions, en l'absence de tout instrument qui puisse aider, orienter et organiser la comparaison.²¹

2. Nous voudrions, quant à nous, souligner l'importance et l'intérêt de la quantité de données restées en partie ou complètement « abandonnées à elles-mêmes » dans les archives du « *Charrette Project* », et proposer une solution pour les mettre en valeur.

La possibilité d'entreprendre un travail de ce genre est strictement subordonnée à la nature de l'œuvre et des travaux qui lui sont consacrés. La *Charrette* est l'un des textes les mieux connus du Moyen-Âge, et sa valeur littéraire est indiscutable. Le « texte de base » du roman, établi par des éditions fiables, est familier aux lecteurs et aux chercheurs : ce qui autorise à « déconstruire » et remettre en discussion ce texte grâce à l'analyse des variantes. L'examen de la *varia lectio* pourra d'ailleurs amplifier et améliorer notre connaissance de la langue, du style et de la technique littéraire de l'œuvre.

Dans cette phase du travail, nous voudrions nous détacher d'une démarche épistémologique basée sur la dichotomie vrai / faux, qui tend à opposer ce qu'il faut retenir et ce qu'il faut laisser de côté. À travers les outils informatiques, il nous paraît possible d'envisager une solution valable pour la présentation des textes romans du Moyen Âge, fondée sur la mise en valeur, et non pas sur la *reductio ad unum*, des variantes textuelles.

Cela ne signifie pas que nous renoncerons à défendre les raisons d'une philologie « forte », que l'on estime toujours capable d'éclaircir des aspects importants des textes médiévaux et de leurs manuscrits. Nous essayerons de conjuguer ces « raisons » avec l'adoption d'une approche différente de celle de l'édition traditionnelle, qui vise à présenter un texte, figé sinon définitif, établi d'après une perspective méthodologique (par rapport à laquelle d'autres perspectives sont également possibles) et auquel les variantes rejetées sont subordonnées.

2.1 La démarche qu'on a choisie permet d'approcher les problèmes de la présentation d'un texte médiéval de la nature de la *Charrette*, en se soustrayant à la dichotomie qui semble exister entre les perspectives interventionniste et conservatrice face aux manuscrits connus et aux stéréotypes qui l'accompagnent.

On voit bien que la méthode visant à la reconstruction mène parfois à un détachement excessif de ce que les manuscrits nous ont transmis et est en général fondée sur une

distinction trop nette entre ce qui est correct – et, hypothétiquement, plus proche de l'original – et ce qui est erroné.

D'autre part, le choix de s'en tenir à la vérité « objective » d'un manuscrit ou d'une tradition entière – publiée de façon synoptique – entraîne à son tour une limite difficilement surmontable : on reste aux objets isolés et on n'envisage jamais les manuscrits dans leur ensemble – c'est-à-dire comme produits d'un processus complexe mais unitaire (une tradition).

En plus, les risques liés à l'adoption d'un témoin de référence sont particulièrement élevés dans le cas de traditions manuscrites comme celle de la *Charrette*. À l'intérieur d'une tradition complexe, un manuscrit tel que la copie-Guiot – fiable, soigné, très attentif à la cohérence grammaticale du texte et au respect de la mesure des vers, et proche, du point de vue de la langue, de l'auteur – est presque toujours élu comme manuscrit de base (seul Foerster a choisi de bâtir son édition sur T). Par conséquent, et conformément au critère de la « bonne leçon », les variantes de C sont « normalement » reçues dans le texte établi ; trop souvent, à notre avis, sans être dûment analysées. Cela arrive en premier lieu dans les cas où les autres manuscrits présentent des leçons fort divergentes de celle de C et entre elles, et difficilement explicables (phénomène de « diffraction » selon la définition de G. Conti)²². Les variantes des sept autres témoins du roman sont ainsi reléguées le plus souvent en apparat (s'il y en a un, réel ou virtuel), ou tout simplement abandonnées.

Il nous semble important de réaffirmer que l'une des tâches essentielles du travail philologique doit être celle de confronter les témoins conservés d'une œuvre et d'évaluer les différences que cette confrontation parvient à dévoiler. Dans le cas de la *Charrette*, les transcriptions diplomatiques et interprétatives des huit manuscrits – qui nous permettent de saisir la « vérité » de chaque témoin de l'œuvre – doivent être accompagnées d'outils qui rendent possible une lecture « stéréoscopique » (voir la référence à C. Segre dans § 2.3) de ces transcriptions et une analyse critique de la tradition. En d'autres termes, les lecteurs spécialisés – qui sont notre public de référence – doivent être guidés dans l'examen de chaque manuscrit par rapport aux autres, et encore plus dans l'évaluation de l'objet complexe – un ensemble d'objets individuels liés par un système de relations mutuelles – qui se dégage de l'analyse de la tradition.

Le but final de notre travail sera donc d'offrir un commentaire approfondi aux variantes les plus significatives de la tradition manuscrite de la *Charrette*. Comme l'a souligné Madeleine Tyssens, « l'éditeur accomplit sa tâche quand il met en évidence les éléments utiles à la comparaison des témoins, au lieu de laisser se débrouiller le lecteur, aux prises avec le texte complet de tous les témoins ; et sa tâche sera d'autant plus ardue et plus nécessaire que les témoins seront plus nombreux »²³. Il nous semble tout-à-fait légitime d'élargir la portée de cette affirmation : l'analyse et la comparaison des manuscrits est l'un des objectifs primaires des études de philologie médiévale, même en dehors des travaux plus étroitement liés à l'édition de textes ; l'évaluation des variantes peut mener en tout cas à une meilleure compréhension du texte, même si on opte pour la fidélité à une rédaction de base.

2.2 Le choix de considérer les manuscrits comme les éléments d'un système et non pas comme des monades, et d'envisager le processus de transmission qui les a produits, nous paraît d'autant plus opportun que l'on a à faire à une œuvre face à laquelle sont fondamentaux les concepts d'auteur et d'*auctoritas*. La qualité intrinsèque de la *Charrette* était évidente aux yeux des copistes des manuscrits et aux lecteurs de l'œuvre, et a par conséquent influencé la transmission et la réception du roman. Tout cela oblige à ne

jamais perdre de vue la « présence de l'auteur » dans le texte. Dans le cas de la *Charrette*, on ne peut pas oublier que, au-delà des différents témoins manuscrits, le texte de Chrétien a lui aussi existé. Les manuscrits nous montrent sans doute comment l'œuvre a été lue et comprise par (une partie de) ses lecteurs médiévaux. Mais les manuscrits que nous possédons aujourd'hui ne sont que les débris ayant survécu par hasard d'une tradition plus vaste et ne peuvent pas tout nous apprendre sur l'histoire de l'œuvre, ou sur le texte « originel ».

Les résultats de la comparaison entre les témoins (et les stratégies de l'édition critique) sont conditionnés de façon parfois profonde par la nature de l'œuvre étudiée et par la tradition qui la véhicule. Il y a des traditions – par exemple, celles de certains romans arthuriens en prose ; des chansons de geste telles que celles du cycle de *Guillaume d'Orange* ; de plusieurs *cantari* italiens – à l'intérieur desquelles chaque témoin, ou chaque famille de manuscrits, est à tel point différent des autres qu'il est impossible de saisir l'*Urtext* commun (s'il y en a eu un), dont tout ce que nous possédons aujourd'hui dérive. On voit bien que dans ces cas-là on ne peut que donner l'édition d'une « version », ou de chaque « version » autonome.

Mais *varia lectio* ne signifie pas automatiquement rédaction autonome ; même le fait qu'un manuscrit porte les marques de réécritures conscientes n'autorise pas à voir dans son texte une « version » au sens fort du terme. Comme l'a démontré Gianfranco Contini,²⁴ les réécritures peuvent être la conséquence directe des phénomènes propres à la transmission manuscrite et au processus de copie. Les variantes qui séparent (et de l'autre côté unissent) les témoins médiévaux d'une œuvre relèvent de l'histoire du texte non seulement parce qu'elles montrent comment chaque copiste s'est comporté vis-à-vis de ce qu'il transcrivait (cf. note 16 pour le phénomène macroscopique de la *conjointure* dans les manuscrits F et A de la *Charrette*, et pour les manipulations qu'elle entraîne), mais aussi parce qu'elles nous permettent de formuler des hypothèses à propos des phases de la tradition antérieures aux manuscrits qui nous sont parvenus.

2.3 L'édition que l'on souhaite réaliser trouve un appui théorique fondamental dans les solutions proposées par Cesare Segre pour son édition de la *Chanson de Roland*. Le point de départ de Segre était tout à fait particulier : essayer de rendre compte en même temps et sur la même page de deux états différents du texte, tels que le *Roland* en laisses décasyllabiques assonancées d'Oxford (assumé comme texte-base) et les remaniements de la chanson. Tout en sachant que le cas de la *Charrette* est bien différent de celui de la *Chanson de Roland* (les huit manuscrits du roman ne véhiculent pas des rédactions successives de l'œuvre), il semble utile de rappeler quelques mots de Segre : « En somme, j'ai fourni [...] une lecture synoptique des deux traditions concurrentes. Ceci n'a pas seulement l'avantage évident de présenter, lieu après lieu, les aspects qu'a revêtus le texte de la *ChR* dans les deux branches à travers lesquelles il s'est diffusé d'abord [...]. Grâce à cette synopsis, il est possible aussi de caractériser les deux traditions et dès lors d'évaluer à chaque coup leur témoignage en confrontant leur cohérence (ou incohérence) interne respective [...]. J'ai préparée cette édition pour une lecture disons stéréoscopique [...]. L'apparat ne sert donc pas seulement à justifier le texte, et de son côté, le texte ne bénéficie pas toujours pleinement [...] des potentialités de reconstruction contenues dans l'apparat : texte et apparat sont étroitement unis, sans l'habituelle division hiérarchique »

²⁵.

Il faut également signaler que, bien que le but de notre travail ne soit pas celui de rétablir de façon assertive le texte de l'original, notre perspective méthodologique est très éloignée de celle de B. Cerquiglini, récemment rappelée par C. Pignatelli²⁶. Alors que

Cerquiglini affirme que « il ne convient pas de rechercher lequel [parmi les manuscrits] est le plus proche de l'“original” (réflexe du philologue), ou bien lequel est le plus ancien (réflexe grammatical) : il faut poser leur équivalence, et saisir la langue médiévale dans le balancement qui va de l'un à l'autre »²⁷, nous sommes convaincus, au contraire, que la comparaison hiérarchiquement raisonnée des manuscrits est indispensable à la compréhension d'un texte médiéval ; et que l'« original » – qui, bien entendu, peut être impossible à saisir – n'est pas une entité fantomatique dont il faut mettre en doute l'existence.

2.4 Les instruments informatiques permettent de séparer nettement ce qui vient des manuscrits et les résultats des reconstructions des philologues. Une édition informatique donnera la possibilité de présenter de façon synoptique *un texte* continu – qui ne prétend pas être l'établissement final du texte du roman – et, à côté de celui-ci, les variantes des manuscrits, situées sur le même niveau. Et encore, elle permettra de rendre compte des aspects philologiques et linguistiques les plus remarquables du texte et de ses manuscrits, en évitant la structure des éditions critiques traditionnelles.

En pratique, on vise à construire une plate-forme informatique très simple, semblable à celles qu'on trouve déjà développées dans les sites-jumeaux RIALTO et RIALC conçus par Costanzo Di Girolamo²⁸. Cet instrument présente l'avantage d'être comparable, quant à l'aspect, aux pages imprimées, et de permettre en même temps la visualisation simultanée de plusieurs niveaux de données. Ces niveaux seront, dans notre cas particulier : le texte de C (vérifié de nouveau sur le manuscrit) selon l'édition de M. Roques – qui est, on l'a déjà remarqué, une édition interprétative très peu corrigée, et connaît une très vaste circulation ; les variantes des autres manuscrits avec un commentaire ; la discussion des aspects significatifs du point de vue des rapports entre les copies.

Le choix d'assumer comme texte de base de l'instrument informatique ainsi conçu celui d'un manuscrit conservé (comme on vient de le dire, le texte de C selon l'édition Roques) repose sur la volonté de réduire le nombre d'éléments impliqués, et de ne pas mêler aux témoignages anciens ce qui se dégage d'une reconstruction. Ce texte de base, loin d'être définitif, se donne comme un instrument de travail : un point de repère, une base à discuter, compléter, parfois même à rejeter d'après le témoignage des autres manuscrits. Les variantes sont destinées à intégrer le texte « principal » : elles sont le complément nécessaire du texte de référence, avec lequel elles devront toujours être comparées.

Notre travail se présente donc comme complémentaire par rapport aux éditions traditionnelles sur papier. L'objectif primaire de ces dernières est de présenter aux lecteurs un texte intégral et intègre du point de vue formel. Ce texte, bien que « expansible » grâce aux notes et aux appareils, est achevé, lisible d'un bout à l'autre et interrogeable du point de vue stylistique et, en général, littéraire. Surtout, ce texte est construit – et utilisé par les lecteurs – d'après le principe théorique que ce qui est dans le texte est supérieur, du point de vue qualitatif, à ce qui se trouve dans l'apparat des variantes. Notre opération, au contraire, veut mettre en évidence la *varia lectio* des manuscrits indépendamment de la nécessité d'établir une unité et une hiérarchie ; ce qui ne signifie pas que l'on renonce à formuler des évaluations par rapport aux variantes, ni même à proposer des solutions.

3. Il nous semble utile de montrer par quelques exemples concrets les éléments d'intérêt qu'une analyse raisonnée de la *varia lectio* de la *Charrette* arrive à mettre en évidence, afin d'illustrer les critères de choix des *loci critici* à retenir dans la présentation digitale : c'est

dans cette perspective que les notes qui accompagnent les exemples suivants doivent être lues.

- Deux typologies de *loci critici* ont surtout retenu notre attention : ceux qui – selon une conception plus traditionnelle de l’analyse des variantes – peuvent éclairer les dynamiques internes de la tradition manuscrite et nous aider à comprendre les rapports entre les témoins ;
- ceux par rapport auxquels les manuscrits nous transmettent des leçons entièrement divergentes mais toutes admissibles ou même satisfaisantes ; dans ces cas là, le critère de la « bonne leçon » n’est pas applicable et n’importe quel choix produirait une perte d’information.

Il faut en outre préciser que, dans cette première phase du travail nous avons considéré l’analyse linguistique comme un instrument, et non pas comme le but primaire de nos enquêtes. Les recherches concernant la langue des manuscrits de la *Charrette* et celle de Chrétien (en dépassant les aspects les plus étroitement liés à la phonologie et aux traitements dialectaux), en tout cas, sont à poursuivre. Cette démarche ultérieure est aisément intégrable au modèle digital qu’on vient de proposer (il suffira d’ajouter un autre niveau de commentaire), et tout à fait souhaitable sur le plan théorique, vues les retombées énormes que les romans de Chrétien – et, mieux encore, l’édition que Foerster en a donnée – ont eu sur la lexicographie de l’ancien français : il suffit de feuilleter le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch pour voir que les œuvres du Champenois constituent très fréquemment la base même des fichiers lexicaux.

Dans les tableaux suivants, on marque en gras les mots ou les vers de C par rapport auxquels les autres manuscrits du roman nous offrent des variantes ; dans la colonne *varia lectio*, les variantes singulières sont marquées avec l’italique et on souligne les mots ou les vers par rapport auxquels deux manuscrits ou plus sont en accord entre eux.”

3.1

C	<i>varia lectio</i>
---	---------------------

<p>1092-1101 (1080-1089)</p> <p>Cil voit que molt vileinnemant tenoit la dameisele cil descouverte jusqu'au nonbril ; s'en a grant honte et molt l'en poise quant nu a nu a li adoise ; si n'en ert mie talentos</p> <p>ne tant ne quant n'an ert jalos</p> <p>Mes a l'entree avoit portiers,</p> <p>trestoz armez, deus chevaliers qui espees nues tenoient...</p>	<p>1097 T si n'en iert il mie <u>jalous</u> A om. E si n'en iert mie <u>geloz</u> (-1) G si n'en ert il mie <u>jalous</u> V <i>mervelle a qu'il estoit si os</i> (+1 ?) 1098 T ne ia de lui ne sera <i>cous</i> A om. E mais au rescore iert il <u>loz</u> G mais <i>del aider</i> fu colvoitous V mes au rescorre en ert li <u>los</u> 1099 T <i>droit</i> a l'entree A mais a l'entree E <u>ker</u> a l'entree G a <i>cele</i> entree V <u>car</u> a l'entree</p>
<p>γ § 43 : Et cil vit que trop villainement la tenoit le chevalier descouverte jusques au nombril. Si en a trop grant honte et moult lui poise quant il vist qu'il adoise a lui nu a nu, <u>et nonpourquant si n'en ert il mie jaloux</u>. Et devant l'entree de la chambre avoit portiers, deux chevaliers armés de toutes armes, et tenoient deux espees nues en leurs mains...</p>	
<p>Foerster, Foulet-Uitti : si n'an iert il mie jalos / ne ja de lui ne sera cos. / Mes a l'antree avoit portiers.</p> <p>Méla, Poirion, Beltrami : si n'en ert mie talentos / ne tant ne quant n'an ert jalos. / Mes a l'entree avoit portiers.</p>	

Les divergences entre les six témoins et le fait que le couplet manque dans A suggèrent que la tradition ait été en quelque endroit endommagée (Foerster, éd. cit., p. 371, parle de « Auseinandergehen » des manuscrits). *Jalos* est en rime au v. 1098 uniquement dans C ; EGT l'ont de façon unanime au v. 1097.

Le texte isolé de C *si n'en ert mie talentos / ne tant ne quant n'an ert jalos* a été traduit par Poirion, éd. cit., p. 533 : « Mais cela n'éveillait en lui aucun désir, et il n'y avait en lui aucune trace de jalousie » (voir aussi Beltrami, éd. cit., p. 98-99).

Pour ce qui concerne les autres manuscrits, au v. 1097 la leçon de V, *mervelle a qu'il estoit si os* est caractérisée par le mot *os* < AUSU(M) en rime (cf. TL, VI, p. 1319-20, et référence relative à *Erec et Enide*, v. 573-578 : *S'il i a chevalier si os / qui vueille le pris et le los / de la plus bele desresnier, / s'amie fera l'espervier / devanz toz a la perche prandre / s'autre ne li ose*

defandre).

Au v. 1098, EV ont *mais au rescorre (en V) iert il (li V) los* ; dans E *los* en rime, référé à Lancelot, ne peut qu'être l'adjectif rare *los*, enregistré par TL, V, p. 672 (« elend »), à partir d'une occurrence isolée en *Aiol et Mirabel*, v. 4192 ; voir aussi FEW, XVI, p. 480, LÔS : « apik. *los* “méchant ; misérable” (13 jh.) ; [...] Couvin “débauché, paresseux” » ; pour ce qui concerne *li los* de V, au contraire, *los* sera du lat. LAUS, avec o ouvert, en rime avec os (pour le texte de V dans son ensemble, voire ci dessus).

La *lectio singularis* de G au même v. 1098 peut vaguement être rapprochée de celle de EV, l'idée du secours y étant présente (*aider G = rescorre EV*).

Le texte de T – *si n'en iert il mie jalous / ne ja de lui ne sera cous* – développe un concept tout à fait différent. Foerster l'accueille dans son édition, convaincu que les variantes de CVE et l'omission du couplet de la part de A sont dues au « etwas derbe Ausdruck » conservé par T. L'éditeur autrichien (*ibidem*) traduit : « und doch wird er nicht eifersüchtig gegen ihn und ebenso wenig wird er durch ihn zum Hahnrei gemacht werden », et glose : « natürlich, da er mit ihr kein Verhältnis hat ». Foulet-Uitti, éd. cit., p. 62-3, signalent à leur tour que « *cos* se trouve normalement à la rime, où ce mot rime avec *gilos* “jaloux”, l'époux de la mal-mariée » ; voir, à ce propos, TL, II, p. 962-3 et plus récemment P. Falk, « Le couvre-chef comme symbole du mari trompé, étude sur trois mots gallo-romains », dans *Studia Neophilologica*, XXXIII (1961), p. 39-68, qui pose *cop*, *coup*, *coupaud*, *couper* et *acouper* comme dérivés du lat. CÛPPA.

Le mot *cos*, à notre avis, ne peut pas être refusé sur la base de considérations stylistiques et de *convenientia* expressive. Il faut néanmoins remarquer que cet adjectif est d'habitude référé de façon précise aux gens mariés, et semble peu cohérent avec le rôle de Lancelot vis-à-vis de la demoiselle.

Pour juger de la *varia lectio* du couplet il nous semble indispensable de tenir compte aussi du v. 1099, qui éclaircit la tournure syntaxique des vers précédents.

Les manuscrits se disposent selon la configuration AC *mais* vs EV *car*, avec G et T encore une fois isolés (à noter que le vers 1098 s'ouvre avec *mais* dans EV). L'accord entre A et C par rapport à *mais* ne peut pas être considéré comme significatif : étant donnée l'omission des v. 1097-1098 dans A, l'adjonction de *mais* au début du v. 1099 dans ce manuscrit peut être due à des raisons de cohérence syntaxique interne au témoin.

Le texte de C – *S'en a grant honte et molt l'en poise / quant nu a nu a li adoise, / si n'en ert mie talentos / ne tant ne quant n'an ert jalos. / Mes a l'entree avoit portiers* – et celui de T – *S'en a grant honte et si l'en poise / quant nu a nu a li adoise / si n'en iert il mie jalous / ne ja de lui ne sera cous / droit a l'entree avoit portiers...* – comportent une pause forte après le v. 1098. Le texte de EV aux v. 1096-1101 doit être segmenté de façon différente : *S'an (si n'a V) a grant honte et molt l'en (si li V) poise / quant nu a nu a li adoise, / si n'en iert il mie jalos (mervelle a qu'il estoit si os V). / Mais au rescorre iert il (en ert li V) los*. Le texte de E pourrait être traduit ainsi : « il [Lancelot], bien qu'il ne soit pas jaloux d'elle, a grand honte et est fort fâché qu'il [le chevalier] l'enlace nu à nu. Mais il fut lent à la secourir, car à l'entrée il y avait, comme portiers, deux chevaliers armés... ». Le texte de V, au contraire, pourrait être expliqué comme une réaction au mot rare *los*, du germanique *lôs*, pris pour *los* < *laus*, avec o ouvert ; de cette modification du mot-rime dériverait donc la réécriture du vers précédent, *mervelle a qu'il estoit si os*, avec os également avec o ouvert ; la signification du v. 1098 se rapproche donc de : « le mérite résidait dans l'aide apportée à la demoiselle ». Pour la concessive introduite par *si*, voir F. Jensen, *Old French and Comparative Gallo-Romance Syntax* (Beihefte z. ZrPh, 232), Tübingen, Niemeyer, 1990, § 974.

Ni le texte de C ni celui de T ne peuvent être considérés comme fautifs, mais plusieurs

éléments suggèrent que le texte de EV (auquel la *lectio singularis* de G doit aussi être rattachée) doit être pris en considération. EV conservent un mot rare, *los*, bien que mal interprété dans V ; ils ont une tournure syntactique à la fois complexe (la concessive introduite par *si*) et cohérente, *car* du v. 1099 – qui leur est exclusif – assurant un sens satisfaisant à la phrase ; enfin, ils présentent la brisure du couplet entre les v. 1097-1098.

Le texte de γ s'accorde avec celui de TEV en ce qui concerne *jalos* au v. 1097 ; le vers 1098 n'y figure pas ; pour le texte correspondant au v. 1099, γ a *et a l'entree*.

3.2

C	<i>varia lectio</i>
<p>1235-1239 (1223-1227)</p> <p>Bel sanblant feire ne li puet. Por coi ? Car del cuer ne li muet, qu'aillors a mis del tot s'antante</p> <p>mes ne pleist mie n'atalante</p> <p>quan qu'est bel et gent a chascun²⁹</p>	<p>1237 T s'estoit ele molt bele et gent[e] A s'estoit ele molt biele et gente E si iert ele mout bele et gente V si ert ele et bele et gente</p> <p>1238 T mes ne li plet ne atalente A mais ne li plaist ne atalente E mais ne li plaist ne n'atalente V mes ne li plest ne atalente</p>
<p>γ § 47 : ... ne tourne son esgart d'une part ne d'autre. <u>Et nepourquant si estoit elle trop belle, et ne cuid chevalier ou monde a qui elle n'atalentast, fors a cestui</u>. Mais ce quil sembloit a moult d'autres chevaliers bon <u>n'assavouroit mie a cestui</u>...</p>	
<p><i>remarques</i></p> <p>Entre 1254 et 1255, T adjoit le couplet souligné :</p> <p>Amors le cuer celui prisoit tant que sor touz le joustisoit si li done si grant orgueil que de riens blamer ne le vueil si fait ce qu'Amors li deffent</p> <p>1254 la ou Amors velt il entent <u>en amor a mise s'entente</u> <u>que molt li plest et atalente.</u></p> <p>1255 La pucele voit bien et set Que cil sa compeignie het...</p>	

Foerster : s'estoit ele mout bele et jante, / mes ne li plest ne atalante.
 Foulet-Uitti : s'estoit ele molt bele et gente / mes ne li pleist ne atalante.
 Méla : s'estoit ele molt bele et gente / mes ne li pleist ne n'atalante.
 Poirion : qu'aillors a mis del tot s'antante, / mes ne pleist mie n'atalante.
 Beltrami : qu'aillors a mis del tot s'antante : / mes ne li plest ne atalante.

La signification du couplet 1237-1238 varie beaucoup selon qu'on accepte le texte de **C** ou celui des autres manuscrits.

Dans le texte de **AETV** : *por coi ? car del cuer ne li muet, / s'estoit (si iert **EV**) ele molt bele et gente. / Mes ne li plaist ne atalante / quanqu'est bel et jant a chascun, s'estoit (si iert **EV**) ele molt bele et gente* du v. 1237 est une proposition concessive, tandis qu'aux v. 1238-39 on a une proposition adversative introduite par *mes*, dont le sujet est la relative *quanqu'est bel et jant a chascun*. Le pronom *li* du v. 1237, référé à Lancelot, sera donc en parallèle avec *a chascun* de la relative. La traduction de Foulet-Uitti, éd. cit., p. 71, nous paraît tout à fait correcte : « Pourquoi donc ? Parce que son cœur s'y refuse / bien qu'elle fût belle et charmante. / Ce qui enchante tout un chacun, / il ne le désire aucunement » (voir aussi Beltrami, éd. cit., p. 25 : « eppure lei era molto bella e piacevole, ma... »).

Dans *Por coi ? car del cuer ne li muet / qu'aillors a mis del tot s'antante. / Mes ne pleist mie n'atalante / quan qu'est bel et gent a chascun* de **C**, le sujet sous-entendu du v. 1237 est Lancelot, et le complément indirect de la phrase suivante – dont le sujet est *quanqu'est bel et gent* – est *a chascun* du v. 1239. Voir la traduction de Poirion, éd. cit., p. 537 : « Pourquoi ? Il ne peut arracher de son cœur un autre objet qui accapare ses pensées. D'ailleurs ne plaît ni ne convient forcément à chacun tout ce qui est beau et charmant ».

Le texte de **C** a été jugé incorrect aussi bien par Foulet-Uitti que par Beltrami. Les premiers, loc. cit., remarquent que « la leçon du manuscrit **C** (*qu'aillors a mis del tot s'antante*) est sémantiquement possible, mais elle ne mène point au v. 1238-39 ». Beltrami, éd. cit., p. 25, (qui au v. 1237 suit le texte de **C**, au v. 1238 celui des autres manuscrits), a suggéré que la divergence entre **C** et **AETV** serait due à l'interprétation erronée de la valeur lexicale et syntactique de *mes*. Il s'agirait de l'adverbe signifiant « plus » et non de la conjonction adversative : « *Mes ne li pleist* significa a mio parere “non gli piace più”, con un contesto analogo a quello che si trova nel Graal (...), v. 1193 *por che que je n'en ai mais soing* “perché non mi interessa più” ».

Pour mieux évaluer la divergence entre la copie-Guiot et **AETV**, on peut faire appel à des remarques ultérieures d'ordre différent. En premier lieu, il faut noter que les deux adjectifs *bele et jante* riment avec *antante* deux fois dans *Yvain* : v. 5374-76 *n'ele n'avoit mie seize ans / et s'estoit si tres bele et jante / qu'an li servir meist s'antante* et vv 5723-26 : *Mes ce sachiez, quant je refus / ce que ne refuseroit nus / qui deüst son cuer et s'antante / metre an pucele bele et jante* (voir TL, III, p. 580).

Le texte de **C**, en outre, n'est pas aussi isolé qu'il peut le sembler. Foerster avait déjà relevé dans son appareil³⁰ que entre les v. 1254-55 de **T** on trouve un couplet très semblable à celui que la copie-Guiot nous a transmis aux v. 1237-38 : *en amor a mise s'entente / que molt li plest et atalente*. Ces vers, qui ne figurent pas dans les autres manuscrits du roman, n'ont pas de sens dans le contexte où ils apparaissent. Deux hypothèses d'ordre différent peuvent expliquer la position du couplet dans **T**. Les deux vers étant insérés à la fin d'un paragraphe, juste avant le début d'un nouveau segment textuel – marqué dans **T** (et dans **A**) par une lettrine –, on peut imaginer qu'un couplet,

dont la position originaire était difficile à comprendre, a été « collé » maladroitement à la fin d'une section textuelle. Mais comme le mot-rime du vers qui précède (1254 : *la ou Amors velt il entent*) est *entent*, une exigence de glose par rapport à ce mot paraît également vraisemblable.

La très haute probabilité que les vers *en amor a mise s'entente / que molt li plect et atalente* aient été adjoints dans T rend à notre avis nécessaire de prendre en considération cette même hypothèse pour les v. 1237-38 de la copie-Guiot.

3.3

C	<i>varia lectio</i>
2063-2069 (2051-2057)	
<p>N'estoient pas <u>del país né</u></p> <p>mes il estoient anserré</p> <p>et prison tenu i avoient molt longuement, et si estoient del rëaume de Logres né. Li vavasors a amené le chevaliers dedanz sa cort</p>	<p>2063 T <i>n'ierent pas de la terre né</i></p> <p>A n'estoient <u>né de la terre</u> (-1)</p> <p>E n'estoient pas <u>de la terre</u> (-1)</p> <p>V n'estoient pas <u>né de la terre</u></p> <p>2064 T mes il estoient enserré</p> <p>A mais il j estoient <u>en serre</u></p> <p>E mais il estoient <u>en serre</u> (-1)</p> <p>V mes il estoient <i>la en serre</i></p>
<p>γ § 72 : <u>Mais ilz n'estoient mie de la terre, ainçois y estoient en prison tenus</u> et y avoient moult longuement esté, et estoient néz du royaume de Logres. Et le vavassour a amené le chevalier dedens la court...</p> <p>mais ms. Ab : <u>Mes il n'estoient mie net dou paÿs</u>, anchois y estoient tenu en prison...</p>	
<p><i>remarques</i></p> <p>les deux vers du couplet sont intervertis dans E ; le copiste a signalé l'ordre correct avec des lettrines marginales <i>a-b</i>.</p>	
<p>Foerster : n'estoient pas ne de la terre / mes il i estoient en serre.</p> <p>Foulet-Uitti, Poirion, Beltrami : n'estoient pas del país né / mes il estoient anserré.</p> <p>Méla : n'estoient pas né de la terre / mes il estoient la an serre.</p>	

De l'analyse des variantes il se dégage que :

- les manuscrits ont deux solutions différentes par rapport aux mots en rime : **CT** *né* : *enserré* vs. **AEV** *terre* : *serre*.
- A est hypométrique au v. 2063, E aux v. 2063-64.

Tout cela confirme l'idée d'une transmission défectueuse du couplet. On arrive à juger la *varia lectio* en rime à l'aide des vers 2067-68. Ici, on a non seulement la même rime en *-é* que l'on trouve aux v. 2063-64 dans **CT**, mais aussi le même mot-rime *né*. La répétition du même mot-rime à quatre vers de distance semble peu compatible avec les habitudes de

versification de Chrétien. Le v. 2063 tel qu'on le lit en CT est de surcroît très proche du v. 2067 (*del reaume de Logres né*). Tout cela conduit à préférer la solution de AEV ; le texte de CT, de son côté, est fort soupçonnable de réécriture.

Si on essaye de comprendre la cause de la diffraction, on voit que des problèmes d'ordre lexical ne sont pas à même d'expliquer la divergence des manuscrits : *terre* et *serre* ne posent pas de problème, et *enserré* est attesté au v. 2367 de la *Charrette* (2366-67 : *et set trestot certainement / qu'il sont anclos et anserré*). En gardant AEV pour les mots-rime, il est possible de formuler l'hypothèse suivante.

Au v. 2064, les manuscrits remontent à un archétype hypométrique, conservé par E : *mais il estoient en serre* (-1). A et V ont corrigé cette hypométrie de façon indépendante : A en ajoutant *j*, V en ajoutant *la*. Le texte de C et T *mes il estoient enserré*, avec la rime masculine *enserré* en lieu de la rime féminine *en serre*, parvient à résoudre l'hypométrie.

Au v. 2063, peut être lui aussi déformé par un problème de mesure (voir A et E en face de V), le texte de CT dérive d'une réécriture consciente, visant à rétablir la rime avec *enserré* (< *en serre*), bien qu'au prix de l'hypermétrie d'une syllabe ; on peut supposer donc * *n'estoient pas de la terre né* comme point de départ des leçons CT. Les deux *lectiones singulares* de C (*de la terre > del país*) et T (*n'estoient > n'ierent*) trouvent ainsi une explication vraisemblable : elles ont toutes les deux comme but l'élimination de la syllabe en excès.

γ se rapproche de AETV pour *terre*, mais le manuscrit Ab donne *paÿs* avec C ; en correspondance avec le v. 2063, les mss. Ac-Aa de γ n'ont pas *né*, comme E.

3.4

C	<i>varia lectio</i>
5715-5721 (5695-5701)	
“[...] Or a tant des armes apris que ja mes tant com il soit vis n'avra talant d'armes porter. Ses cuers nes puet plus andurer, qu'el monde n'a rien <i>si mespoise</i> ”.	5719 AEFTV si coarde 5720 AEFTV Et la reïne qui l'esgarde 5721 AEFTV en est molt liee et molt (si EF) li plest
A la reïne pas n'an poise einz an est liee, et molt li plest	
γ § 208 : « [...] Mes il en a huy tant apris que jameis tant qu'il vive ne les amera, car son cuer ne le pourroit endurer ; ne il n'a ou monde riens tant couarde ». Et la royne qui le regardoit en est moult lye, et moult durement lui plaist...	
<i>remarques</i>	
A manque des v. 5711-5716.	
Foerster, Foulet-Uitti : qu'el monde n'a rien si coarde”. / Et la reïne qui l'esgarde / an est mout liee, et mout li plest. Méla, Poirion et Beltrami : qu'el monde n'a rien si mespoise”. / A la reïne pas n'an poise / einz an est liee, et molt li plest.	

C est isolé par rapport au mot-rime du v. 5719 et au v. 5720.

Nous croyons, avec les éditeurs précédents, que le problème doit être localisé dans le mot-rime du v. 5719 : *mespoise C* vs *coarde AETV*.

Coarde de *AETV* ne pose aucune difficulté. Pour ce qui concerne *mespoise* de *C*, on peut relever avec Beltrami, éd. cit., p. 340-341, qu'il s'agit d'un mot fort rare, lié à *poids* (voir FEW, VIII, p. 189-201 : PENSARE, p. 192b, *mespeser* : « "mauvais poids" » ; VIII, p. 204-206, PENSUM, p. 205, *mespois* m. : « alothr. *mespois* "mauvais poids, poids inférieur à celui qui est prescrit (1312)" »). TL, V, 1663-1664, enregistre *mespoiser*, dans les seuls *Vers de la Mort* de Robert le Clerc d'Arras (dans FEW, VIII, p. 192b, par erreur, c'est Hélinant de Froidmont qui est indiqué comme source) : « Mors, qui saroit com tu es sure, / et com petit cis siecles dure, / peu priseroit çou qui nos blece ; / C'est mespesers, fausse mesure, / Mesauner, forconter, usure : / Pesme est li fins de tel rikece »³¹. Godefroy, V, p. 299 (d'où FEW, VIII, p. 205), enregistre *mespois*, d'après le manuscrit BNF, fr. 1554, dans *Les Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon : « ja ne mefferay la montance d'un pois, / ainz la voudré servir et amer sanz mespois. » Aussi bien dans les *Vers de la Mort* que dans *Les Vœux du Paon*, les mots *mespeser* et *mespois* apparaissent dans un contexte lexical cohérent et fortement marqué (*fausse mesure, mesauner, forconter* dans le premier texte ; *montance, pois* dans le second).

Pour revenir aux vers de la *Charrette*, si l'extrême rareté du mot *mespoise* est un argument de poids en faveur du texte de *C*, on doit pourtant faire face à une double difficulté :

1. par rapport aux occurrences enregistrées (en nombre très réduit) dans TL et FEW, seul *mespois* dans *Les Vœux du Paon* (où le mot est quand-même bien déterminé par le contexte) semble employé dans une acception abstraite, qui est la seule acceptable au vers 5719 du roman de Chrétien ;
2. on n'arrive pas à préciser la catégorie grammaticale de *mespoise*. La rime *mespoise : poise* exclut qu'il puisse s'agir d'un participe passé. Si l'on suppose que *mespoise* est un substantif, on a du mal à justifier le *-e* final, et surtout on n'arrive pas à comprendre la tournure syntactique de la phrase (*mespoise* serait-il une apposition à *rien* ?). Si l'on suppose que *mespoise* est un adjectif féminin - ainsi Beltrami : « *mespoise* si riferisce propriamente alla moneta di falso peso (perché ne è stata grattata via una parte del metallo prezioso), dunque "falsa, di valore inferiore al dovuto" » -, c'est l'absence d'un suffixe adjectival quelconque qui fait difficulté (voir les adjectifs dérivés de PENSUM enregistrés dans FEW, VIII, p. 205, qui retient *mespois* exclusivement comme substantif masculin). Si l'on suppose, enfin, que *mespoise* est un verbe, il faudrait voir en *rien* le sujet logique, et postuler l'omission - fort improbable - du pronom relatif sujet.

Pour ce qui concerne le v. 5720, il est évident que l'opposition entre *a la reine pas n'an poise C* et *et la reine qui l'esgarde AEFTV* renvoie à l'opposition *mespoise C : coarde AEFTV* du vers précédent. Les deux variantes sont parfaitement acceptables, mais il vaut la peine de signaler que le texte *a la reine pas n'an poise* de *C* redouble le concept du vers suivant *an est mout (einz an est C) liee, et mout li plest*.

Pour conclure : le texte de *C* est caractérisé par la présence d'un mot rare, qui peut sûrement avoir posé un problème aux copistes, mais cette forme est très difficile à justifier.

γ, avec *coarde* et *regardoit*, donne les mêmes leçons que *AEFTV*.

3.5

C	<i>varia lectio</i>
---	---------------------

<p>6090-6096 (6070-6076)</p> <p>“Dame, voir, fet li seneschauz, ne poïssiez faire noaus ; molt m’an vanra, ce cuit, granz maus, que mes sire Meleaganz me fera pis que li <u>jaianz</u> <u>se j’avoie esté perilliez.</u></p> <p>Morz an serai et essilliez [...] ».</p>	<p>6094 T . . . <u>jeanz</u> F . . . <u>lagans</u> V . . . <u>lagans</u> 6095 T <u>qui en la mer fu perillies</u> F <u>se j’avoie esté perilliez</u> V <u>qui en la mer est perilliez</u></p>
<p>γ § 215 : « et je sçay bien qu’il m’en avenra grant mal, car Meleagant mon sire m’en essillera et me chacera de ma terre [...] »</p>	
<p>Foerster, Poirion et Beltrami : me fera pis que li laganz / se j’avoie esté perilliez. Méla et Foulet-Uitti : me fera pis que li jaianz / se j’avoie esté perilliez.</p>	

Les manuscrits se répartissent pour les deux vers selon deux configurations différentes : CT-FV au v. 6094, CF-TV au v. 6095 ; les deux variantes du v. 6094 – fort proches au niveau paléographique – doivent être évaluées de façon unitaire avec le v. 6095.

Au v. 6094, il est difficile de relier *jaianz* de CT au contexte : on voit mal comment un géant pourrait être impliqué à cet endroit, qui semble expliquer, à travers une comparaison, la condition de soumission du sénéchal par rapport à Méléagant. Si l’on accepte *jaianz* – dont le référent ne peut qu’être *Meleaganz* – la seule alternative qui, au v. 6095, donne un sens acceptable est *se j’avoie esté perilliez*, cf. Foerster, éd. cit., p. 418 : « dies [le texte de CF] ist jedenfalls besser als TV : *que li iaianz qui en la mer fu perilliez*, da der im Meer Schiffbruch leidende Riese doch nicht zu fürchten ist ». Le lien entre *jaianz* et un mot étroitement rattaché au domaine lexical de la mer tel que *perilliez* demeure en tout cas nébuleux, à moins de penser, avec Roques, éd. cit., p. 225, au « géant Dinabut qui fait régner la terreur sur tout le pays du Mont Saint-Michel ».

En ce qui concerne *laganz*, il s’agit d’un mot bien attesté mais peu courant. Il appartient au domaine lexical de la mer dans sa signification primaire de « débris d’un vaisseau que la mer jette sur son rivage » (FEW, XVI, p. 436), mais connaît aussi une implication juridique, les épaves étant entièrement remises au pouvoir de ceux qui les trouvaient. *Laganz*, par conséquent, pourrait assurer la cohérence sémantique de la métaphore – il fait partie du même champ sémantique que *perillier* – et pourrait aider à expliciter la connotation « légale » du passage : le sénéchal serait à la merci de Méléagant comme une épave est à la merci de celui qui, l’ayant trouvée, en devient le propriétaire.

Les acceptions possibles de *laganz* nécessitent une vérification par rapport aux leçons du v. 6095 et à la structure de la similitude qui y est établie .

La signification abstraite « droit de la mer » (« Strandrecht ») est la seule qui rattache *laganz* à *Meleaganz* comme second terme de comparaison (voir Foerster, éd. cit., p. 418 : « man erwartet [...] “der Herr des Strandraubes” ») ; dans ce cas, le choix au v. 6095 ne peut que tomber sur *si j’avoie esté perilliez* (voir encore Foerster).

L'existence de *lagan* dans cette signification est pourtant questionnable. Comme Foerster, *ibidem*, l'avait remarqué, « *lagan* heisst altf. "gas gestrandete Schiffsgut", dann "Zerstörung", endlich "Hülle und Fülle", wie man beim Strangut voll und frei zugreifen kann ». Toutes les occurrences de *lagan* / *lagaannum* enregistrées par Du Cange (éd. Niort 1885), V, p. 11-13, ont une connotation lexicale fort concrète, confirmée par Niermeyer-van de Kieft, *Lexicon Minus*, éd. 2002, p. 757 (« épave de plage, jetsam, Strandgut », avec deux occurrences dans de documents de Pontieu, 1204, et de St. Omer, 1206). TL, V, p. 43-45, LAGAN, donne trois exemples du mot dans le sens de « Strandgut, Strandrecht », dont le premier est celui de la *Charrette* qui nous intéresse ; par rapport aux deux autres, seule l'acception concrète du mot est acceptable : « Li nés, ù Aucassin estoit, ala tant par mer waucrant qu'ele ariva au castel de Biaucaire, et les gens du päis coururent au lagan [...], Auc. 34, 12 [...]. Les lagans venus par maree a Thormont, *Urk. 14 Jahrh.* ». Voir aussi l'*Anglo-Norman Dictionary* (version en ligne), *lagan* « shipwreck, debris of ships ».

Si l'on donne à *laganz* la signification attendue et bien documentée de « épave, débris » – qui semble tout à fait satisfaisante du point de vue du sens – la comparaison dans les vers de la *Charrette* s'établit entre *laganz* et *me* : « Méléagant me traitera plus mal qu' [il ne traiterait] l'épave » (voir Foerster, *ibidem* : « M. wird mir schlimmeres antun, als das Strandgut »). Pour *pis* comme adverbe comparatif, voir Jensen, *op. cit.*, § 832.

En interprétant *laganz* comme « épave, débris », au v. 6095 la construction avec *qui* (= TV) semble la seule acceptable. Elle peut jouer un rôle aussi dans l'explication de l'emploi de *lagan* au cas-sujet (ce qui est certain, d'après la rime avec *Meleaganz*), contre la structure grammaticale de la phrase : étant donné la connexion avec *me*, on attendrait un cas-régime (c'est en effet la difficulté majeure envisagée par Foerster). *Li laganz* semble justifiable à partir de *qui en la mer est perilliez*, avec attraction sur l'antécédent de la part de *qui*, pronom relatif au cas-sujet : voir G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 90³². On doit par conséquent considérer la possibilité que la solution syntactique inattendue ait déconcerté les copistes, et que le texte de CF au v. 6095 *si j'avoie esté perilliez* soit une réécriture visant à effacer la difficulté. Cette hypothèse n'est pas démentie par le fait que F partage la même leçon que C : Foerster, *éd. cit.*, p. IX et Micha, *œuvr. cit.*, p. 141, ont bien démontré que certaines variantes de F semblent découler d'une contamination avec la branche traditionnelle de la copie-Guiot.

γ traduit fidèlement les vers 6093 et 6096 ; au contraire, le couplet 6094-6095 n'a pas de correspondance dans la mise en prose.

BIBLIOGRAPHIE

Pascale Bourgain, « L'édition des textes vernaculaires », *Bilan et perspectives des études médiévales en Europe : Actes du premier Congrès Européen d'Études Médiévales* (Spoleto, 27-29 mai 1993), éd. par J. Hamesse, Louvain-la-Neuve 1995, p. 427-448.

Keith Busby, Terry Nixon, Alison Stones, Lori Walters éd., *Les Manuscrits de Chrétien de Troyes-The Manuscripts of Chrétien de Troyes*, Amsterdam-Atlanta, Rodopi, 1993.

Bernard Cerquiglini, *Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil, 1989.

- La Chanson de Roland*, Cesare Segre éd., Genève, Milano-Napoli, Ricciardi, 1971, rééd. Droz, 2003.
- Chrétien de Troyes, *Sämtliche erhaltene Werke. IV. Der Karrenritter (Lancelot) und das Wilhelmsleben (Guillaume d'Angleterre)*, Wendelin Foerster éd., Halle, Niemeyer, 1899.
- Chrétien de Troyes, *Les Romans de Chrétien de Troyes, édités d'après la copie de Guiot (Bibl. Nat. Fr. 794). III. Le Chevalier de la Charrette (Lancelot)*, Mario Roques éd., Paris, Champion, 1958.
- Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette (Lancelot). Roman traduit de l'ancien français*, Jean Frappier éd., Paris, Champion, 1962.
- Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette (Lancelot)*, Alfred Foulet, Karl D. Uitti éd., Paris, Bordas, 1989.
- Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette ou Le Roman de Lancelot*, Charles Méla éd., Paris, Le Livre de Poche, 1992.
- Chrétien de Troyes, *Cligés*, Stewart Gregory, Claude Luttrel éd., Woodbridge-Rochester, Brewer, 1993.
- Chrétien de Troyes, *Le Roman de Perceval ou Le Conte du Graal. Édition critique d'après tous les manuscrits*, Keith Busby éd., Tübingen, Niemeyer, 1993.
- Chrétien de Troyes, *Œuvres complètes*, D. Poirion éd., Paris, Gallimard, 1994.
- Chrétien de Troyes, Godefroy de Leigni, *Il Cavaliere della Carretta (Lancillotto)*, Pietro G. Beltrami éd., Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2004.
- Gianfranco Contini, *Breviario di ecdotica*, Milano-Napoli, Ricciardi, 1985.
- Frédéric Duval, « L'édition des textes médiévaux français en France », *Pratiques philologiques en Europe. Actes de la journée d'étude organisée à l'École des Chartes le 23 septembre 2005*, F. Duval éd., Paris, École des Chartes, 2006, p. 115-50.
- Guillem de Toroella, *La Faula*, Anna Maria Compagna éd., Barcelona, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 2007.
- Alfred Foulet, « On Grid-Editing Chrétien de Troyes », *L'Esprit Créateur* XXVII, 1987, p. 15-23.
- Gautier de Coinci, *Les Miracles de Nostre Dame*, V. Frédéric Koenig éd., Genève, Droz, 1970.
- Alexandre Micha, *La Tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes*, Paris, Droz, 1939.
- K. Sarah-Jane Murray, « Medieval Scribes, Modern Scholars : Reading Chrétien de Troyes in the Twenty-First Century », *Literatur und Literaturwissenschaften auf dem Weg zu den neuen Medien - Eine Standortbestimmung (Literature and Literary Studies on Their Way Towards the Digital Media - Where Are We ?)*, Bern, Germanistik, 2005, http://www.germanistik.ch/buch.php?id=Literatur_Neue_Medien
- Le Nouveau Testament de Lyon*, Marvyn Roy Harris, Peter Ricketts éd., <http://www.rialto.unina.it/prorel/NTL/NTL.htm>
- Cinzia Pignatelli, « La lemmatisation du *Chevalier de la charrette (Lancelot)* ou le nécessaire retour aux manuscrits », *Œuvres et Critiques* XXVII, 2002, p. 52-69.
- Cinzia Pignatelli, « Le "Projet Charrette" à Poitiers : un état des lieux », *Cahiers de Civilisation Médiévale* LXVIII, 2005, p. 227-32.
- Robert le Clerc d'Arras, *Les Vers de la Mort*, Annette Brasseur, Roger Berger éd., Genève, Droz, 2009.
- Gilles Roques, « Chrétien de Troyes des manuscrits aux éditions », *Medioevo Romanzo*, XXXIII-1, 2009, p. 5-28.

Salut d'amor, Stefano Asperti éd., 2001, <http://www.riale.unina.it/0.38.htm>

Madeleine Tyssens, « Philologie “chevronnée”, nouvelle philologie », *Revue de Linguistique romane* LXVI, 2002, p. 403-20.

Karl D. Uitti, *A Brief History of the “Charrette Project” and Its Basic Rationale*, 1997, <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/cescm/lancelot/project.html>

Lori Walters, « Le rôle du scribe dans l'organisation des manuscrits des romans de Chrétien de Troyes », *Romania* CXIV, 1974, p. 303-25.

NOTES

*. À l'intérieur d'un travail unitaire, coordonné par Stefano Asperti, les sect. 1, 2, 3.1 et 3.5 sont de Caterina Menichetti, les sect. 3.2-4 de Maria Teresa Rachetta. Nous remercions Martine Vangeertruyden pour la révision du texte.

1. G. Roques, « Chrétien de Troyes des manuscrits aux éditions », *Medioevo Romano* XXXIII-1, 2009, p. 5-28.

2. W. Foerster éd., Christian von Troies, *Sämtliche erhaltene Werke. IV. Der Karrenritter (Lancelot) und das Wilhelmsleben (Guillaume d'Angleterre)*, Halle, Niemeyer, 1899 ; A. Micha, *La Tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes*, Paris, Droz, 1939. Après les travaux de Foerster et Micha deux autres témoins incomplets de la *Charrette* ont été découverts : il s'agit des manuscrits Princeton, Firestone Libr., Garrett 125, et Paris, Bibl. de l'Inst. de France, 6138 (ancien 4676).

3. On adopte comme sigles et comme numérotation de références le système d'A. Foulet, Karl D. Uitti éd., *Le Chevalier de la Charrette (Lancelot)*, Paris, Bordas, 1989, édition qui, mis à part l'intégration des manuscrits inconnus à Foerster et Micha, est de ce point de vue parfaitement superposable à celle de Foerster. On rappelle les cotes des manuscrits : A = Chantilly, Musée Condé, 472 ; C = Paris, BNF, fr. 794 ; E = Escorial, Real Monasterio de San Lorenzo, M.III.21 ; F = Paris, BNF, fr. 1450 ; G = Princeton, Firestone Libr., Garrett 125 ; I = Paris, Bibl. de l'Inst. de France, 6138 ; T = Paris, BNF, fr. 12560 ; V = Città del Vaticano, Bibl. Apost. Vat., Reg. lat. 1725. Pour les détails sur les manuscrits on se rapportera à K. Busby, T. Nixon, A. Stones, L. Walters éd., *Les Manuscrits de Chrétien de Troyes-The Manuscripts of Chrétien de Troyes*, Amsterdam-Atlanta, Rodopi, 1993. Aux témoins directs du roman, il faudra ajouter le témoignage du « texte dérimé » de la *Charrette* (γ) qui remplace le texte de la *Vulgate* dans trois manuscrits du *Lancelot* en prose. Cette version extra-*Vulgate*, récemment éditée par Annie Combes, est « la seule mise en prose systématique du *Chevalier de la Charrette* connue à ce jour » (*Le Conte de la Charrette dans le Lancelot en prose : une version divergente de la Vulgate*, A. Combes éd., Paris, Champion, 2009, p. 13). Il s'agit d'une mise en prose tellement fidèle à l'original de Chrétien que, comme M^{me} Combe l'a remarqué, il est possible la plupart du temps – abrègements et dérimages mis à part – de la confronter de façon ponctuelle aux huit manuscrits conservés (cf. Combes, éd. cit., p. 88 sq.). L'évaluation des rapports entre γ et les témoins de la *Charrette* a déjà été faite par M^{me} Combes qui conclut : « T est sans doute le manuscrit le plus proche de γ ; cependant, T est rarement seul avec γ contre les autres manuscrits » ; et « l'individualité de C [...] est confirmée par une confrontation avec γ » (Combes, éd. cit., p. 93 et 91 respectivement).

4. Il faut en tout cas signaler que la grande majorité des éditeurs de la *Charrette* n'ont que très sommairement discuté les raisons qui les ont conduits au choix de C comme manuscrit de base – et au refus de T. D'autres romans de Chrétien ont été récemment édités. Pour *Cligés*, S. Gregory, C. Luttrell éd., Chrétien de Troyes, *Cligés*, Woodbridge-Rochester, Brewer, 1993, ont considéré C « non pas comme le meilleur manuscrit, mais comme le manuscrit le moins corrompu, c'est à dire, comme une base sujette à toute correction qu'on peut justifier » ; dans cette édition, le fait

que la copie de Guiot soit interpolée (comme T pour la *Charrette*) n'a pas empêché son adoption en tant que manuscrit de base. La « supériorité » de C, au contraire, a été mise en question et rejetée par K. Busby éd., *Le Roman de Perceval ou Le Conte du Graal. Édition critique d'après tous les manuscrits*, Tübingen, Niemeyer, 1993, p. LIX.

5. M. Roques éd., *Les Romans de Chrétien de Troyes, édités d'après la copie de Guiot (Bibl. Nat. Fr. 794). III. Le Chevalier de la Charrette (Lancelot)*, Paris, Champion, « Classiques Français du Moyen Âge » 86, 1958.

6. J. Frappier éd., Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette (Lancelot). Roman traduit de l'ancien français*, Paris, Champion, 1962.

7. Foulet-Uitti, éd. cit. ; Ch. Méla éd., Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette ou Le Roman de Lancelot*, Paris, Le Livre de Poche, 1992 ; D. Poirion éd., *Lancelot ou le Chevalier de la Charrette*, dans D. Poirion éd. (avec la collaboration d'A. Berthelot, P. F. Dembowski, S. Lefèvre, K. D. Uitti, Ph. Walters), Chrétien de Troyes, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1994, p. 508-682 ; P. G. Beltrami éd., Chrétien de Troyes, Godefroy de Leigni, *Il Cavaliere della Carretta (Lancillotto)*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2004.

8. Foulet-Uitti, éd. cit., p. xxxviii.

9. Les principes qui sont à la base de cette « grille éditoriale » sont illustrés par A. Foulet, « On Grid-Editing Chrétien de Troyes », dans *L'Esprit Créateur*, xxvii (1987), 1, p. 15-23 (l'éditeur y analyse, entre autre, plusieurs *lectiones singulares* de C) ; il s'agit d'un essai de définition, d'après des critères explicites, de l'« *usus scribendi* » de l'auteur, comme l'a remarqué Beltrami, éd. cit., p. 20.

10. Foulet-Uitti, éd. cit., p. 401.

11. Foulet-Uitti, éd. cit., p. xxxvii.

12. Méla, éd. cit., p. 29.

13. Méla, éd. cit., p. 31.

14. Méla, éd. cit., p. 32.

15. Poirion, éd. cit., p. lv ; Poirion indique par P⁸ le manuscrit siglé F par Foerster, qui, pour la *Charrette* et *Yvain*, est néanmoins fortement lacunaire : il commence au v. 5652 de la *Charrette* et s'arrête au v. 3794 d'*Yvain* (numérotation de l'édition Foerster).

16. Pour l'analyse du « projet éditorial » des manuscrits F et (en marge) A, et des manipulations qui leur sont propres, cf. L. Walters, « Le rôle du scribe dans l'organisation des manuscrits des romans de Chrétien de Troyes », *Romania* cxiv, 1974, p. 303-25, surtout p. 305-13 et 321-23.

17. C'est ce que F. Duval, « L'édition des textes médiévaux français en France », *Pratiques philologiques en Europe. Actes de la journée d'étude organisée à l'École des Chartes le 23 septembre 2005*, F. Duval éd., Paris, École des Chartes, 2006, p. 115-50, part. p. 131-32, définit comme confusion entre les « différents « avatars » du texte » : original, archétype et manuscrit.

18. Adresse internet <http://www.princeton.edu/~lancelot/ss/index.shtml> .

19. K. D. Uitti, *A Brief History of the "Charrette Project" and Its Basic Rationale*, 1997, consultable à l'adresse internet <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/cescm/lancelot/project.html>. Pour l'illustration des objectifs et de l'histoire du « Charrette Project » cf. en outre K. Sarah-Jane Murray, « Medieval Scribes, Modern Scholars : Reading Chrétien de Troyes in the Twenty-First Century », *Literatur und Literaturwissenschaften auf dem Weg zu den neuen Medien - Eine Standortbestimmung (Literature and Literary Studies on Their Way Towards the Digital Media - Where Are We ?)*, Bern, Germanistik, 2005, lu dans la version électronique consultable à l'adresse internet http://www.germanistik.ch/buch.php?id=Literatur_Neue_Medien, et les travaux de Cinzia Pignatelli cités à la note suivante.

20. Les perspectives méthodologiques et les premiers résultats de cette deuxième phase du travail ont été illustrés dans le numéro *Œuvres et Critiques*, xxvii, 2002, intégralement consacré au « Charrette Project ». En suite, comme C. Pignatelli, « Le "Projet Charrette" à Poitiers : un état des

lieux », *Cahiers de Civilisation Médiévale* LXVIII, 2005, p. 227-32, l'a montré, le projet a marqué un temps d'arrêt, dû à l' « insuffisance des ressources humaines », et au fait que « il [...] est apparu de plus en plus intellectuellement insatisfaisant de poursuivre l'étude linguistique sur les formes de l'édition critique. [...] Un index lemmatisé de l'édition Foulet-Uitti n'aurait comme garant que cette édition elle-même, et risquerait pourtant de devenir le point de départ d'analyses comparatives et de décomptes statistiques qui ne seraient confortés par aucun manuscrit » (p. 228, n. 4).

21. Voir à ce propos F. Duval, art. cit., p. 131 : « on s'aperçoit assez rapidement, en consultant des éditions synoptiques en ligne, que la juxtaposition de transcriptions ne suffit pas à constituer une édition. Le rassemblement des matériaux et la possibilité de les confronter à sa guise ne fait que renforcer l'impérieuse nécessité d'un commentaire critique et philologique plus approfondi que dans les éditions papiers, généralement publiées d'après un seul manuscrit de base accompagné d'un choix de variantes ». Voir aussi les remarques de P. Bourgain, « L'édition des textes vernaculaires », dans *Bilan et perspectives des études médiévales en Europe : Actes du premier Congrès Européen d'Études Médiévales* (Spoleto, 27-29 mai 1993), éd. par J. Hamesse, Louvain-la-Neuve 1995, p. 427-448, aux p. 433 sq.

22. G. Contini, *Breviario di ecdotica*, Milano-Napoli, Ricciardi, 1985, surtout p. 139 sq.

23. M. Tyssens, « Philologie "chevronnée", nouvelle philologie », *Revue de Linguistique romane* LXVI, 2002, p. 403-20, part. p. 416.

24. Contini, *op. cit.*, surtout les chapitres *Scavi alessiani* et *La Critica testuale come studio di struttura*.

25. C. Segre éd., *La Chanson de Roland*, Genève, Droz, 2003 (TLF), p. 24-6 ; cf. éd. orig., Milano-Napoli, Ricciardi, 1971, p. XX-XXI.

26. C. Pignatelli, « La lemmatisation du *Chevalier de la charrette* (*Lancelot*) ou le nécessaire retour aux manuscrits », dans *Œuvres et Critiques*, xxvii, 2002, p. 52-69, part. p. 63.

27. B. Cerquiglini, *Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil, 1989, p. 108.

28. <http://www.rialto.unina.it> et <http://www.riale.unina.it> respectivement. Voir, surtout, M. Roy Harris, P. Ricketts éd., *Le Nouveau Testament de Lyon*, <http://www.rialto.unina.it/prorel/NTL/NTL.htm> ; A. M. Compagna éd., Guillem de Toroella, *La Faula*, Barcelona, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 2007 ; S. Asperti éd., *Salut d'amor*, 2001 (*Destret d'emor mi clam a vos*, <http://www.riale.unina.it/0.38.htm>).

29. Roques, éd. cit., p. 38, ponctue le v. 1239 *quan qu'est bel, et gent a chascun* : on a éliminé la virgule.

30. Foerster, éd. cit., p. 45 : aucun des éditeurs successifs n'a pris en compte ce remarque.

31. A. Brasseur, R. Berger éd., Robert le Clerc d'Arras, *Les Vers de la Mort*, Genève, Droz, 2009, str. 51, v. 601-606.

32. Moignet relève le phénomène d'attraction d'un substantif non-sujet par le relatif cas-sujet *qui* dans deux des *Miracles de Notre Dame* de Gautier de Coinci (voir V. F. Koenig éd., Gautier de Coinci, *Les Miracles de Notre Dame*, Genève, Droz, 1970, vol. 4, p. 190-200 et 378-411 respectivement ; dans le deuxième exemple, on trouve dans le texte établi par Koenig un cas-régime). La construction syntaxique a troublé les copistes : *Notre Dame de Soissons*, v. 214-16 : « si com li fiex la povre fame / dire l'ot oï vraiment / **li vrais des vrais** qui pas ne ment », var. 216 *li vrai des vrais*] le vrai des vrais LFE, dou vrai des vrais N, li roys des roys S, li vroids Dex qui A ; *De l'Ymage Notre Dame de Sardanei*, v. 610-13 : « car a Soissonz le trouverai / **le bon bourjois**, qui encor vit, / qui a ses ieuz l'ymage vit, / de Sardenay dont j'ai conté » var. 611 *le bon*] ung bon E, **li bons** (bon B) BNR.

RÉSUMÉS

Ces dernières décennies, les nouvelles technologies ont mis à la disposition des chercheurs une quantité considérable de ressources et de données. Pour le *Conte de la Charrette* de Chrétien de Troyes, ce progrès est dû principalement au *Projet* homonyme de Foulet et Uitti et à ses prolongements. Cependant, les nouveaux matériaux sont restés en marge des discussions de critique textuelle. Le débat autour du texte du roman de Chrétien s'est en effet polarisé sur la validité du texte transmis par la copie de Guiot (BNF, fr. 794) – employée pourtant comme manuscrit de base dans toutes les éditions les plus récentes. Nous proposons ici une approche différente du problème en vue de valoriser le riche patrimoine de variantes repérables dans la tradition manuscrite tout en préservant la lisibilité du roman. Nous soumettons donc à la réflexion une présentation du texte dans laquelle un commentaire de la *varia lectio* est relié à une « version de base ». Nous livrons cinq exemples pour lesquels nous croyons qu'une nouvelle évaluation de la *varia lectio* permet de mieux apprécier la richesse – en terme de lexique, de langue poétique, finalement de qualité littéraire – du texte de Chrétien.

In the last decades, thanks to the development of new technologies, scholars have been provided with a large amount of digital resources and data. For Chrétien de Troyes' *Conte de la charrette*, such an improvement is mainly due to the homonymous *Project* developed by Foulet and Uitti, and to its various continuations. However, such resources have had little impact on the discussion concerning textual criticism, in the context of the vivid debate about the *Copie Guyot* (BNF, fr. 794), the *manuscrit-de-base* (guide-manuscript) of all the recent editions of the *roman*. We propose to broach the problem in a new fashion, in order to highlight the rich heritage of variant readings of the manuscripts and to preserve the readability of the text. Therefore, the reader will find in this article a critical presentation of the text accompanied with a commentary on the *varia lectio* connected to the “base-version”. Such a purpose shall be exemplified with the study of five specific excerpts, the variant readings of which will be reassessed here. This enables us to shed a new light on the text by Chrétien de Troyes, from a lexical, linguistic and definitely literary point of view.

Negli ultimi decenni, le nuove tecnologie hanno messo a disposizione diretta degli studiosi una grande quantità di risorse e di informazioni. Nel caso della *Charrette* di Chrétien de Troyes, questo progresso è essenzialmente dovuto al *Projet* omonimo ideato da Foulet e Uitti e alle sue varie filiazioni. Tuttavia, i nuovi materiali disponibili sono rimasti ai margini delle discussioni di critica testuale, e il dibattito sul testo del romanzo di Chrétien è parso sempre più polarizzarsi intorno alla difesa o critica puntuale del testo trasmesso dal manoscritto: di Guiot (BNF, fr. 794), utilizzato comunque come testo-base in tutte le edizioni recenti. Proponiamo qui una maniera diversa di affrontare il problema, che possa valorizzare il patrimonio di varianti presenti nella tradizione e al contempo preservare la leggibilità del romanzo. Sottoponiamo dunque alla riflessione una presentazione critica del testo in cui un commento della *varia lectio* è “innestato” su di una redazione-base. Esemplichiamo il nostro intento attraverso cinque luoghi esemplari, per i quali crediamo che una nuova valutazione della *varia lectio* consenta di meglio cogliere la ricchezza – lessicale, linguistica e in definitiva letteraria – del testo di Chrétien.

INDEX

indexmodernes Beltrami (Pietro), Busby (Keith), Cerquiglini (Bernard), Contini (Gianfranco), Di Girolamo (Costanzo), Foerster (Wendelin), Foulet (Alfred), Frappier (Jean), Gregory (Stewart), Luttrell (Claude), Méla (Charles), Micha (Alexandre), Pignatelli (Cinzia), Poirion (Daniel), Roques (Gilles), Roques (Mario), Tyssens (Madeleine), Uitti (Karl)

indexpersonnesmedievales Chrétien de Troyes, Guiot, Hélinand de Froimont, Jacques de Longuyon, Robert le Clerc d'Arras

Parole chiave : edizione, interpolazione, lapsus calami, manoscritto, varia lectio

Keywords : edition, interpolation, lapsus calami, manuscript, varia lectio

Mots-clés : édition, interpolation, lapsus calami, manuscrit, varia lectio

Thèmes : Chanson de Roland, Chevalier de la charrette, Guillaume d'Orange, Vœux du paon

AUTEURS

STEFANO ASPERTI

Sapienza - Università di Roma

CATERINA MENICHETTI

Fondazione Franceschini - Firenze

MARIA TERESA RACHETTA

Sapienza - Università di Roma